

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
COMMISSARIAT CENTRAL DE
POINTE-A-PITRE
RUE SONGEONS - QUARTIER
LAFOND - BP 177
97164 POINTE-A-PITRE CEDEX

L'Officier du Ministère Public

à

Monsieur SCHINAZI Allan
Avocat à la cour
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Monsieur,

En réponse à votre courrier cité en référence, relatif à l'avis de contravention établi à l'encontre de votre client, , j'ai l'honneur de vous informer que je renonce, à l'exercice des
poursuites engagées à son encontre

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032050** CONDUITE D'UN VEHICULE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS
REGLEMENTAIRES DE TRANSPARENCE DES VITRES ART.R.316-3 AL.2, AL.3, ART.R.316-3-1 AL.1
C.ROUTE. ART.1, ART.2 ARR.MINIST DU 18/10/2016. ART.R.316-3-1 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date _____
du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à POINTE-A-PITRE CEDEX,
le 16/06/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

